

Rejets : le Parc des Calanques cède à la demande d'Alteo

L'industriel pourra déverser ses eaux résiduelles pendant encore 30 ans...

Nous avons mis la pression sur Alteo", s'est félicité hier le président du Parc national des Calanques Didier Réault en dévoilant le résultat du vote des administrateurs de l'établissement public ; vote pourtant largement en faveur de l'industriel producteur d'alumine basé à Gardanne et dont les résidus de fabrication, communément appelés "boues rouges", sont déversés depuis 1966 dans la fosse de Cassidaigne, à 7 km des côtes et par 2 000 m de fond.

Le scrutin à bulletin secret a en effet livré un résultat sans appel avec 30 voix en faveur de la demande d'Alteo de continuer à procéder à des rejets en cœur de parc pour une période de trente ans, contre 16 voix s'y opposant et 2 bulletins blancs.

Une décision qui a aussitôt dénoncé la cinquantaine de défen-



Le site Alteo de Gardanne d'où partent actuellement les fameuses boues rouges issues de la fabrication de l'alumine ; boues déversées à 7 km au large de Cassis, par 2 000 m de fond. /PHOTO SERGE MERCIER

Alteo devra prouver qu'il est parvenu à réduire la quantité et la toxicité de ses rejets.

seurs de l'environnement rassemblée sur le port de Cassis où se déroulait la séance, notamment la navigatrice Florence Arthaud venue apporter son total soutien à ceux qui refusent toute forme de rejet en mer.

"L'industriel a réussi à gagner encore des années avec l'aval de l'État", déplorait ainsi Olivier Dubuquoy, au nom du collectif

"Stop aux boues rouges en mer", tout en reconnaissant que "les contraintes imposées à Alteo, bien que très insuffisantes, constituent une bonne chose". Et de conclure : "Le parc des calanques n'est encore pas prêt pour le changement".

Le collectif annonçait alors son intention de saisir la ministre de l'Écologie Ségolène Royal

ainsi que les instances européennes.

De son côté, le président du parc insistait sur le fait que cette autorisation ne porte que sur des rejets liquides, à savoir les eaux résiduelles issues d'un nouveau processus de fabrication, et non sur les boues rouges dont les déversements cesseront comme prévu le 31 décembre 2015.

"Pour la première fois, assure Didier Réault, l'industriel se voit imposer un rendez-vous obligatoire annuel au cours duquel il devra rendre compte dans le détail des efforts et des avancées réalisés afin de réduire à la fois la quantité et la toxicité de ses rejets en mer. Et tous les 5 ans seront mis en balance son actif et son passif, sous contrôle de l'État et du conseil scientifique du parc.

Des exigences qui laissent pourtant l'un des administrateurs très dubitatif : "On ne pourra parler d'avancée que lorsqu'on parviendra à vérifier réellement ce que fait l'industriel, estime le Pr Yves Lancelot. Or rien n'est moins sûr. Ce dernier va continuer à faire le minimum syndical, comme il l'a toujours fait. D'ailleurs, ce vote en sa faveur est conforme à la composition d'un conseil d'administration qui compte moins d'une douzaine de scientifiques et d'associatifs..."

Philippe GALLINI

LAMBERT (EE-LV) : "TOUT LE MONDE DOIT ÊTRE SATISFAIT"

François-Michel Lambert n'est "pas du tout surpris" de la décision du conseil d'administration du Parc national des Calanques. Et si certaines associations de défense de l'environnement se disent "pessimistes", le député EE-LV de Gardanne, très au fait du dossier, est sur un registre plus positif. "Tout le monde doit être satisfait que l'on ait pris en compte la réalité d'un processus industriel qui ne s'inverse pas comme ça, explique-t-il. On ne donne pas un blanc-seing à l'industriel, puisqu'il y a des clauses de revoyure. Mais on tient à souligner qu'Alteo fait aujourd'hui beaucoup pour stopper les impacts d'une pollution qui existe depuis 50 ans. Ce qu'on lui demande en prolongeant le bail, c'est de continuer à investir, de poursuivre la recherche pour arrêter complètement les rejets toxiques." Un discours qui tranche avec celui d'autres défenseurs de l'écologie. "On est dans une démocratie moderne, reprend François-Michel Lambert. Plutôt qu'être constamment dans la défiance, il semble plus intelligent de travailler à livre ouvert, de faire confiance au sens des responsabilités des uns et des autres."

F.T.

CASSIS

Mobilisation pour la protection de la mer

Hier vers 14h30, une quarantaine de personnes, représentants des collectifs de protection de la mer, étaient présentes devant l'Oustau calendal à Cassis, pour accueillir les participants au conseil d'administration du parc. Surf Rider Foundation, Greenpeace, Seashepherd, le Comité écologique de sauvegarde de La Ciotat, l'Union Calanques Littoral... mais aussi Europe Écologie les Verts, avec sa conseillère régionale Christine Sandel, et Joëlle Mélin, euro-députée Front National et membre de la commission environnement de l'Europe, étaient venus réaffirmer leur opposition aux rejets toxiques de l'usine de Gardanne dans la baie de Cassis, au cœur du Parc national des Calanques.

Bien sûr, la déception était de mise, en fin d'après-midi, à l'annonce du vote du conseil d'administration, mais tous étaient déterminés à ne pas abandonner. "16 votes contre, c'est quand même assez significatif, se consolait Olivier Dubuquoy, porte-parole des collectifs, mais on sait que le conseil d'administration du parc n'est malheureusement pas doté d'experts, il ne compte que



Symboliquement, les manifestants ont enfoncé leur poing dans l'argile rouge, imitation des boues rouges toxiques de Gardanne. /PHOTO FR.G.

quelques heures plus tôt "qu'on remette encore en cause la toxicité de ces rejets, alors même

mettra pas, dit Alteo, de traiter l'intégralité des rejets. Aujourd'hui, on nous oppose la question des emplois, mais il faut rappeler

Yemenia : LE PROCÈS DE LA DOULEUR millions d'€ réclamés par les proches



Une cinquantaine de proches des victimes du crash de la compagnie Yemenia du 30 juin 2009 se sont pressés hier, dignes et silencieux, dans la salle d'audience. /PHOTO GUILLAUME RUOPPOLO

un pilote dans la défense Yemenia? La question a hie les observateurs. es cinq ans d'attente, le eux face-à-face a enfin Les victimes ont, faute ocès pénal encore bien ché du doigt le proces- ndemnisation civile. ocats ont délivré la parole depuis tant de mois, ce triste 30 juin 2009 où onnes ont péri dans le vol à destination des Co-Au total, ce sont 70 mil- que 644 ayants droit de sagers réclamaient hier ce devant le tribunal de instance d'Aix-en-Pro- "Le crash du vol IY 360 es un dossier d'accident. e affaire d'État, parce que ique va prendre le pas sur e, parce que le cynisme l'a té sur la compassion", a M' Christophe Pinel, au es victimes. Pour lui, on a côté les victimes de la Ye-on a péché par "manque nsidération", contraire- à l'affaire sœur du crash ris.

voilà qui nous donne à es cuisines de la Yemenia": i poubelle" et aptitude ommée à "gagner du "... M' Jean-Pierre Belleca-le de "crash oublié". Pour- Est-ce parce que dans no- monde moderne, "une catas- e aérienne, c'est quelque qui n'arrive pas"? 4 mil-

liards de voyageurs en 2013 et 500 morts seulement dans le monde. Est-ce une chose qui n'arriverait donc qu'aux autres? Non, à tous ceux qui se pressaient hier dans la petite salle d'audience, c'est arrivé. À leur époux, leur épouse, leur fils, leur frère ou leur tante. "Ils ne pouvaient pas l'imaginer", a insisté l'avocat. Ambiance lourde mais profondément digne dans le prétoire pourtant surchauffé. Masque sur les visages. Tous attendent tout de la justice. Cette reconnaissance qu'ils n'ont pas trouvée dans les mots de la Yemenia ni dans le discours des politiques. Comme si ce procès gênait. Y a-t-il tant d'affaires à faire avec les Comores? Des Airbus à vendre? M' Gérard Montigny raconte que "Bahia Bakari - 13 ans, seule survivante - a subi une catastrophe aérienne, mais elle a aussi subi une situation de naufrage qui a duré onze heures, puis des soins au terme desquels elle apprendra la mort de sa mère".

Face aux victimes, l'avocat de la Yemenia, M' Michaël Conrad assure que la compagnie n'a "pas toujours refusé de transiger". Il conteste "la description très guerrière" qu'ont dressée d'elle les associations de victimes. Il critique les montants, les rapports d'expertise, ergote sur les patronymes, dit les préjudices psychiques "excessifs".

Jugement le 19 février 2015.

Denis TROSSERO

Amicale des Retraités du groupe "La Provence"

CONCOURS DE BOULES

Notre prochain concours aura lieu le Mardi 9 septembre. Il se déroulera sur le Jeu de boules des Olives

Rendez-vous le Mardi 9 septembre à 14 heures

Tirage au sort 14h30

Soyez à l'heure

MAS HOTEL DES VENTES MASSALIA

Maître Stéphane LECOMTE

Commissaire-Priseur Habilité

302 rue Albert Einstein-angle Bara-1313 Marseille

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES ARBRES & VEGETAUX DIVERS

Mercredi 10 Septembre à 17h30

302 rue Albert Einstein-angle Bara-13013 Marseille